



N° 16/2010

**ARRETE FIXANT LE TABLEAU D'AVANCEMENT
AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE
AU TITRE DE L'ANNEE 2010**

Le Maire de la Commune de VENANSAULT,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et régions, article 3 ;

Vu la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 30, 79 et 80 ;

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 (articles 10 et 11) portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Administrative Paritaire dans sa séance du 25 janvier 2010 ;

ARRETE

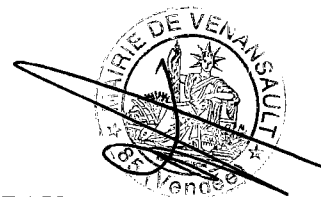
Article 1er : est inscrite sur le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe au titre de l'année 2010, la personne mentionnée ci-dessous :

NOM et PRENOM	SITUATION ACTUELLE
Marie-Reine TESSON	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe

Article 2 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au :

- . Représentant de l'Etat,
- . Président du Centre de Gestion.

Fait à VENANSAULT, le 12 février 2010.



Laurent FAVREAU
Maire de VENANSAULT